

Conditions générales

Location Saisonnière des Gîtes « la Françonne »

Ces conditions générales sont valables pour toutes les locations saisonnières dans lesquelles s'engagent Marion et Maxence Descamps, ci-dessous nommés « les propriétaires », à propos des Gîtes La Françonne et de la maison La Source. Ces conditions sont soumises à la législation française.

1. Demandes de réservations

Seule une personne de plus de 18 ans peut effectuer une réservation. Cette personne sera nommée désormais « le locataire ». Les propriétaires ont le droit de refuser sans explication une réservation ou une demande de réservation. Les propriétaires confirmeront par écrit la réception d'une demande de réservation dans un délai de 10 jours, en envoyant la facture pour la location. La facture, qui sert de confirmation de demande de réservation écrite, doit être vérifiée après réception par le locataire. Des erreurs éventuelles seront toujours à signaler par écrit dans les 10 jours qui suivent la date de la facture ou en tout cas avant le début du séjour. Si, dans un délai de 10 jours, le locataire n'a pas reçu sa facture, il faut qu'il le signale aux propriétaires.

2. Réservations des groupes

Les réservations faites par une association ou groupe ayant un but spécifique se font par écrit aussi. L'objectif ou la taille du groupe peut entraîner un refus. Une personne du groupe, en tant que locataire principal, est toujours personnellement responsable de toutes les affaires concernant le groupe.

3. Tarifs

Les propriétaires ne sont pas tenus aux tarifs publiés sur le site internet www.franconne.com, ni sur d'autres sites, ni dans les brochures. Les propriétaires ont le droit de changer leurs tarifs. Lors de la réservation, les propriétaires envoient la facture au locataire avec les prix exacts et valables. Les prix indiqués sur la facture engagent les propriétaires. Des offres spéciales en vigueur (dernière minute par exemple) ne sont pas valables si la facture (confirmation de demande de réservation) a déjà été envoyée par les propriétaires.

4. Le tarif de location

Dans le tarif de location sont inclus:

- consommation d'eau
- consommation d'électricité (Note : il n'y a pas de gaz)
- l'accès à la piscine privée sur le terrain de La Françonne de 8h00 à 21h30
- la TVA selon le régime fiscal français
- la taxe de séjour selon le régime fiscal français

Non-inclus dans le tarif de location:

- les frais de ménage final. Les tarifs actuels sont affichés sur le site internet.

5. Les frais à calculer

Les postes suivants seront mis sur la facture, qui partiellement seront remboursés après le départ du locataire.

- un acompte de 30% du tarif de location
- le reste de 70% de la location
- une caution de € 150,-- (€ 250,-- pour la maison La Source), dont seront déduits les frais de ménage final ainsi que des dégâts éventuels.

Les propriétaires s'engagent à rembourser le reste de la caution dans les 15 jours qui suivent le départ du locataire, soit par virement soit par l'envoi d'un chèque ou le déchirement du chèque de caution donné par le locataire.

6. Les animaux domestiques

L'accès des animaux domestiques à La Françonne est limité. Seulement après consentement au préalable des propriétaires, le locataire peut amener son animal. Les frais de ménage supplémentaires sont affichés sur notre site.

7. Les paiements

a. A la réception de la facture, le locataire règle dans un délai de, au maximum, 7 jours la caution de € 150,- (€ 250,- pour la maison La Source) et un acompte de 30% du tarif de location. Le reste du tarif de location doit être enregistré sur notre compte au maximum 30 jours avant le début de séjour du locataire.

b. Si une réservation est faite dans les 30 jours avant le début de séjour, le tarif total de location et la caution doivent être réglés en une seule fois.

c. Si la facture n'est pas payée correctement dans les délais, les propriétaires ont le droit de résilier unilatéralement le contrat par écrit. Le locataire est responsable pour tous les dégâts causés, dont tous les frais que les propriétaires ont dû faire à propos de la réservation par le locataire. En tout cas, le locataire s'engage de payer une indemnisation de résiliation de 30% du montant de la facture, s'il annule sa réservation plus de 14 jours avant le séjour prévu et du montant total de la facture s'il annule sa réservation dans les 14 jours avant le séjour. Les montants déjà payés seront calculés dans l'indemnisation de résiliation et dans les frais causés par des dégâts. Si le locataire n'avait pas encore payé, les montants mentionnés lui seront facturés. Le paiement de ce qui a été mentionné sous a, b et c, doit se faire dans un délai de 7 jours après la date de facture.

8. Frais de changement

Si le locataire désire faire des changements dans sa réservation confirmée, les propriétaires ont le droit de ne pas accepter. Les propriétaires ont le droit d'accepter ou refuser les changements proposés en entier, ou de les accepter ou refuser partiellement. Pour tout changement qui devrait se faire dans une réservation confirmée dans les 21 jours avant le séjour, nous comptons € 25,- de frais de changement. Ces frais de changement ne seront pas facturés si le locataire allonge son séjour ou change la date vers une période plus chère. Si un changement est proposé vers une période moins chère ou si le changement signifie l'annulation (partielle), dans les 21 jours avant le séjour, le locataire s'engage à payer le montant total de la facture. Si le locataire, après la confirmation de réservation de plusieurs gîtes ou appartements, désire annuler un ou plusieurs gîtes, les conditions d'annulation de chapitre 9 sont valables. En principe, nous n'acceptons plus les changements dans les 21 jours avant le séjour.

9. Annulations

Les propriétaires conseillent à leurs locataires de prendre une assurance d'annulation. Si le locataire annule son séjour, les propriétaires connaissent conditions suivantes :

- a. si l'annulation est faite (par écrit) plus de 30 jours avant le début du séjour, le locataire doit payer les 30% d'acompte, représentant un montant minimum de € 150,- (€ 250,- pour la maison La Source).
- b. si l'annulation est faite (par écrit) dans les 30 jours avant le début du séjour, le locataire s'engage à payer toute la somme de sa facture.
- c. si le locataire part avant la fin de son séjour, il s'engage à payer le montant total de son séjour. L'annulation doit être signalée immédiatement aux propriétaires, mais au plus tard dans les 5 jours qui suivent l'évènement. Si le locataire annule avant le début du séjour, l'annulation de la réservation se fait immédiatement, il n'est plus possible d'y revenir. Si le locataire part avant la fin de son séjour, les propriétaires ne remboursent pas de paiements faits. Un départ avant la fin du séjour, doit être signalé immédiatement aux propriétaires. Les options non-utilisées ne sont pas remboursées.

Dans le cas d'un départ avant la fin du séjour, la caution sera remboursée, après déduction des frais de nettoyage final et d'autres frais éventuels. Si le locataire annule avant son séjour, la caution sera entièrement remboursée.

10. Arrivée et départ

a. Procédure d'arrivée

En arrivant, le locataire se présente aux propriétaires (ou leur représentant). Dès 15h00 les gîtes / la maison sont disponibles pour le locataire. Le propriétaire (ou son représentant) donne la clé au locataire et lui donne des explications. Dès 8h00, la piscine peut être utilisée, si le locataire arrive en avance.

b. Procédure de départ

Le jour de départ, le locataire doit quitter les lieux avant 10h00 (pour le nettoyage). Il doit remporter la clé personnellement aux propriétaires (ou à leur représentant) ou bien se mettre d'accord avec les propriétaires pour déterminer comment la clé sera rendue. Le locataire s'engage à :

- déposer ses déchets aux poubelles communales
- faire la vaisselle et la mettre tout propre (sans traces calcaires, ni graisse) dans les placards.
- passer un balai, mis à disposition

Le locataire peut rester à la piscine jusqu'à midi de ce même jour.

11. Règlement intérieur

Pour avoir un séjour agréable pour tout le monde à La Françonne, les visiteurs s'engagent à un comportement social de bon sens. Le règlement intérieur est disponible chez les propriétaires. Si le locataire ou quelqu'un de son groupe ne se comporte pas (après prévention) convenablement,

le propriétaire a le droit d'expulser le locataire (et son groupe éventuel). Les montants payés ne seront pas remboursés. Les propriétaires ont le droit de changer les heures d'ouverture ainsi que l'organisation de ses équipements. Le locataire sait d'avance que nous ferons le maximum pour ne pas le déranger, mais si nécessaire, les travaux d'entretien doivent être faits, sans que le locataire a droit à un remboursement.

12. Force majeure

Force majeure du côté des propriétaires se produit si le contrat ne peut pas être suivi ou suivi seulement en partie, à cause de circonstances hors volonté des propriétaires, où sont aussi compris : danger de guerre, épidémies, grèves de personnel, blocages, incendie, débordements et autres coupures ou évènements.

Au cas où les propriétaires ne sont pas capables (temporairement ou définitivement) d'exercer (une partie du) le contrat par force majeure, le locataire reçoit une proposition de changement (autre location, autre période) dans un délai de 14 jours après que les propriétaires aient pris connaissance de l'impossibilité d'exercer le contrat, généralement sous forme d'un avoir. Le locataire a le droit de décliner la proposition dans les 15 jours suivant la réception de la proposition. Dans ce cas, les propriétaires ont le droit d'annuler le contrat immédiatement. Le locataire a droit à la restitution de la partie déjà payée de la location et de la caution, conforme ce qui est dit au chapitre 9, Annulation. Les propriétaires ne sont pas responsables de dégâts consécutifs.

13. Responsabilité

a. Les propriétaires déclinent la responsabilité de :

- vol, perte ou dégât (consécutif), quel que soit le genre, pendant ou à cause du séjour du locataire dans les gîtes ou dans la maison.
- la coupure ou la panne d'installations techniques
- la contamination, la maladie, les blessures ou le décès à cause de l'usage des appareils et installations, la piscine, le mobilier ou autres.

b. le locataire ainsi que ceux de son groupe sont responsables personnellement de toute perte et de tout dégât qui nuit aux propriétaires ou des tiers, à cause des activités ou justement l'inactivité du locataire ou ses visiteurs éventuels sur notre terrain, ou bien de quelque dégât qu'il soit, causés par son animal domestique ou quelconque article dont il est propriétaire.

c. si le locataire se sert d'un objet de façon incorrecte ou qu'il laisse le gîte ou la maison de façon incorrecte, Les propriétaires ont le droit de facturer des frais (de nettoyage) additionnels. Si la caution n'est pas suffisamment élevée pour couvrir ces frais, le locataire reçoit une facture avec les frais additionnels.

d. bruit ou manque de vue causés par force majeure ou des travaux hors des terrains des propriétaires.

14. Les plaintes

Les propriétaires s'engagent à faire tout leur possible pour un séjour agréable. Malgré leurs efforts, le locataire peut avoir une plainte légitime. La plainte doit être portée sur place et immédiatement auprès des propriétaires, pour que les propriétaires puissent être capable de résoudre le problème immédiatement. Les propriétaires sont censés faire tout leur possible, sans avoir un devoir de résultat.

15. Utilisation de wifi/internet

L'utilisation de la connexion internet par wifi est gratuit. Le locataire recevra un code d'accès au début de son séjour. L'Usage de wifi/internet n'est pas garanti et les conditions générales s'appliquent à ce service. Si les autorités les réclament, les propriétaires sont tenus de fournir les coordonnées des usagers jusqu'à 6 mois après le départ du locataire.

16. La vie privée

Les propriétaires sont obligés de traiter les données personnelles de leurs locataires conforme le statut européen du 25 mai 2018. Voir notre site, sous Réservations.

17. En général

La partie engagée dans le contrat est

Marion et Maxence Descamps

Quartier Josiol/La Françonne

26110 Mirabel aux Baronnies

France

Toute correspondance doit être adressée à cette adresse ou bien à info@franconne.com.

Ces conditions générales sont valables pour toutes les (demandes de) réservations, faites directement ou de façon indirecte auprès des propriétaires. Le contenu de ces publications et conditions peuvent changer. Le locataire est censé avoir pris connaissance de son contenu. Les fautes d'orthographe ou d'impression apparentes n'engagent pas les propriétaires.